

ATTESTATION

**Taux de TVA de 6% pour travaux de rénovation des logements de plus de 10 ans
À renvoyer à Ibens toitures en chaume**

Application du taux réduit de TVA de 6% à des travaux immobiliers effectués à des logements privés en vertu des dispositions des rubriques XXXI et XXXVIII de l'arrêté n°20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la réparation des biens et des services selon ces taux.

Le/la soussigné (e)

Résidant à

Déclare que le bâtiment situé à

.....

Dont il/elle est : propriétaire
 locataire
 usufruitier

Est effectivement occupé depuis au moins 10 ans avant la première date d'exigibilité de la TVA due sur les travaux réalisés conformément :

au contrat d'entreprise
 au bon de commande
 à l'offre

Signé(e) le et qu'il sera, après exécution des travaux,
effectivement et uniquement
 principalement

Utilisé en tant que résidence privée.

Fait à

Le

Signature :

**Vous pouvez renvoyer l'atteste dans mon mail : nancy@ibensriet.be,
fax : 03/663.05.79
par la poste : Ibens rieten daken – Keienvestraat 43 – 2990 Wuustwezel**